ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Cyrielle Chatelain
Présidente du groupe Écologiste et Social

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 28 octobre 2026

Objet : Suspension envisagée de l'accès aux réseaux sociaux

Monsieur le Premier ministre,

Dans un article du 24 octobre 2026, le média Blast révèle que vous auriez adressé un courrier, le 22 octobre dernier, aux dirigeants d'Orange, de Bouygues Telecom, d'Iliad (Free) et d'Altice France (SFR). Vous y exprimeriez la volonté de « *pouvoir disposer de la faculté de suspendre temporairement l'accès* » aux plateformes Snapchat, TikTok et Instagram « *en cas de réitération de violences urbaines* ». Les opérateurs devaient anticiper les aménagements techniques afin de procéder sans délai, sur votre instruction, à une suspension de quelques heures, éventuellement en marge des mobilisations sociales du 24, voire du 25 octobre. La commande aurait également été élargie au réseau social X, après l'envoi de votre courrier. Il demanderait en outre aux opérateurs de préserver la confidentialité de cette préparation et qualifierait la mesure d'exploratoire à ce stade.

Blast rapporte également qu'une visioconférence se serait tenue le 23 octobre entre vos services et les directions juridiques des quatre opérateurs. Ces derniers auraient unanimement exprimé de lourdes réserves, quant au caractère national de la mesure, à la proportionnalité d'une suspension pouvant durer jusqu'à douze heures, à l'absence de démonstration que d'autres mesures moins attentatoires puissent être épuisées, et à la nécessité d'un acte formel, motivé et publié, là où le Gouvernement estimerait suffisante une instruction individuelle par simple courrier.

Monsieur le Premier ministre, dans le contexte, tel qu'évoqué, je vous demanderais de bien vouloir me confirmer l'existence, le contenu de ce courrier et les conclusions auxquelles serait arrivée la visioconférence du 23 octobre. Je m'interroge sur le fait que cette demande de

suspension des réseaux sociaux ait été absente des discussions de la rencontre du 22 octobre que vous avez organisée à Matignon, avec l'ensemble des représentants politiques du pays.

Je m'interroge également sur le choix de placer vos échanges avec les opérateurs de téléphonie sous le sceau de la confidentialité, à l'égard du Parlement comme du public. Le Gouvernement ne peut ignorer les précédents, quand, en 2024, en pleine période de mobilisations, Gabriel Attal, Premier ministre de l'époque, fait couper l'accès au réseau social TikTok en Nouvelle-Calédonie. Saisi de cette décision, le Conseil d'État juge le 1er avril 2025, que cette décision de Matignon ne respectait pas le cadre légal. Il précise que la mise en application d'un tel dispositif doit répondre à des conditions strictes : elle doit être nécessaire, proportionnée et limitée dans le temps. Une mesure de cette gravité, touchant à la liberté de communication de millions de personnes, ne saurait être préparée à l'abri du débat public.

Le gouvernement a depuis déposé des amendements à la proposition de loi du groupe UDR sur les manifestations, les attroupements et les rassemblements violents, permettant à Pharos de solliciter auprès des plateformes le retrait de contenus susceptibles de créer un trouble grave à l'ordre public. Le dépôt de ces amendements clarifie donc la position du gouvernement, mais fragilise grandement le respect de la liberté d'expression.

En effet, je tiens à vous faire part de ma profonde préoccupation. Les réseaux sociaux ne sauraient être considérés uniquement comme des outils de coordination du mouvement social. Ils sont un espace d'expression, d'information et de débat public, qui permet aussi de rendre compte de ce qui se passe dans la rue, y compris de l'action des forces de l'ordre. En bloquer l'accès un jour de forte contestation sociale de votre politique des dix dernières années, porte atteinte à la liberté d'expression et de communication, protégée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les violences et les contenus illicites doivent être combattus, mais par des moyens ciblés, prévus par la loi et placés sous le contrôle du juge, non par des coupures générales décidées dans la confidentialité. Nous traversons un moment où il nous revient de défendre les libertés, non de les restreindre.

Cette crainte pour nos libertés est d'autant plus vive que le gouvernement semble voir dans les réseaux sociaux une simple caisse de résonance de ses propositions. Il est pour le moins troublant que vous ayez choisi de recevoir à Matignon des influenceuses pour leur réserver la primeur des annonces gouvernementales sur l'éducation et l'enseignement supérieur, avant même d'en avoir discuté avec les organisations lycéennes et étudiantes. Dans le même temps, d'autres créatrices de contenu engagées politiquement ont été placées en garde à vue, au motif que certaines de leurs publications auraient « attiré l'attention des autorités ».

L'heure est grave et nous sommes à un tournant. La manière dont vous répondrez dans les prochains jours aux tensions que traverse le pays dira quel rapport vous voulez entretenir avec nos libertés fondamentales. Face à la colère, à la violence et à la défiance, les réponses ne sauraient être trouvées dans la restriction des libertés, mais dans le dialogue, la transparence et

le respect du droit. J’en appelle donc à la responsabilité de chacun, en tout premier lieu à celle du Gouvernement, à qui il revient de donner l’exemple et de rassurer, plutôt que de restreindre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Cyrielle Chatelain

Présidente du groupe Écologiste et social

